

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 10

FINANCES

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

La Ville de Saint Denis-en-Val soutient chaque année le fonctionnement des associations dionysiennes œuvrant dans l'intérêt de la commune afin de leur permettre de mener à bien leur mission et projet associatif.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.2311-7 du CGCT, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Il est précisé que l'octroi des subventions au profit des associations conventionnées est conditionné par la signature en amont de l'avenant à la convention relatif au versement de la subvention au titre de l'année concernée. Pour la commune, trois associations sont concernées par ce dispositif :

- L'Harmonie,
- Le Comité des Œuvres Sociales
- Le Football Club

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 relatif à l'attribution des subventions,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2023,

Vu le budget primitif 2023 de la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

- **ATTRIBUE pour l'année 2023 les subventions aux associations telles qu'elles se présentent dans le tableau ci-dessous :**

Nom de l'association	Subvention 2022	Subvention 2023	
		Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
SPORTS	70 641 €	70 947,50 €	200 €
USM Saint Denis-en-Val	14 900 €	14 350,00 €	- €
La Montjoie Mère	13 300 €	13 670,00 €	- €
USM Tir de St Denis-en-Val	1 000 €	1 000,00 €	- €
Escrime Sud Loire 45	3 400 €	3 400,00 €	- €
Billard Club	850 €	1 000,00 €	- €
Football Club	18 000 €	17 100,00 €	- €
Gymnastique volontaire	3 600 €	3 600,00 €	- €
Union Sportive Albijohannicienne et Dionysienne	5 000 €	5 750,00 €	- €
Les Marcheurs dyonisiens	1 100 €	1 100,00 €	- €
Amis dionysiens de la pétanque	500 €	500,00 €	- €
Club de Qwan Ki Do	- €	1 500,00 €	- €
GPE d'Amis Spéléologues	2 130 €	750,00 €	- €
Tennis Club	4 000 €	4 000,00 €	- €
Association sportif Collège Val de Loire	653 €	682,50 €	- €
Association sportive Collège Jacques Prévert	308 €	295,00 €	- €
USEP les Bruyères	- €	350,00 €	- €
ACKVL Alliance Canoé Kayak	1 100 €	1 050,00 €	200 €
Sud Loire tennis de table 45	800 €	850,00 €	- €
CULTURE	89 615 €	80 539,00 €	1 500 €
Les Amis de l'Orgue	1 500 €	1 425,00 €	- €
Cercle des cartophiles	200 €	200,00 €	- €
Compagnie du Chat Pitre	4 000 €	3 700,00 €	- €
Diversion	700 €	650,00 €	- €
Harmonie de St Denis	59 015 €	56 050,00 €	1 500 €
L'Instant Musical	4 000 €	- €	- €
Délégation JMF St Denis-en-Val	1 000 €	700,00 €	- €
K Danse	7 000 €	6 800,00 €	- €
O2 Le Cercle des photographes	1 500 €	1 000,00 €	- €
Office Municipal pour la Culture et les Loisirs	10 000 €	9 814,00 €	- €
Club Philatélique	500 €	200,00 €	- €
Les Raboliots Montjoie	200 €	- €	- €
LOISIRS	6 800 €	6 460,00 €	150 €
Familles Rurales St Denis-en-Val	2 100 €	1 995,00 €	- €
Amicale des Anciens Enfants de Troupe	200 €	190,00 €	- €

Comité de jumelage	2 400 €	2 280,00 €	- €
Le bon mot Dionysien	300 €	285,00 €	- €
Scrap en Val	500 €	475,00 €	150 €
SHOL Section St Denis-en-Val	1 300 €	1 235,00 €	- €
PATRIMOINE	7 650 €	3 670,00 €	1 125 €
Histoire patrimoine et traditions locales	1 250 €	250,00 €	300 €
ASCI Sauvegarde du Château de l'Isle	3 800 €	1 425,00 €	825 €
Amicale des Pêcheurs St Denis-en-Val	1 600 €	1 520,00 €	- €
Artisans et commerçants de St Denis-en-Val	1 000 €	475,00 €	- €
SOCIAL	59 500 €	54 222,00 €	- €
L'Age d'Or	2 800 €	2 660,00 €	- €
Val Espoir	3 700 €	3 562,00 €	- €
CCAS	53 000 €	48 000,00 €	- €
FETES ET CEREMONIES	3 700 €	3 550,00 €	- €
ACPG/CATM 45	500 €	500,00 €	- €
Comité des Fêtes St Denis-en-Val	3 000 €	2 850,00 €	- €
Souvenir Français	200 €	200,00 €	- €
SCOLAIRE	13 883 €	10 389,00 €	- €
Coopérative scolaire Maternelle Bourgneuf	848 €	1 407,00 €	- €
Coopérative scolaire Elémentaire Bourgneuf	2 029 €	1 289,00 €	- €
Coopérative scolaire Maternelle Champdoux	2 457 €	883,00 €	- €
Coopérative scolaire Elémentaire Champdoux	5 444 €	4 061,00 €	- €
Coopérative scolaire Maternelle Bruyères	1 518 €	1 212,00 €	- €
Coopérative scolaire Elémentaire Bruyères	583 €	527,00 €	- €
FSE Collège Jacques Prévert	123 €	118,00 €	- €
FSE Collège Val de Loire	261 €	272,00 €	- €
UFSBD	400 €	400,00 €	- €
FCPE	110 €	110,00 €	- €
ADPE	110 €	110,00 €	- €
DIVERS	50 342 €	48 892,00 €	- €
Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Denis-en-Val	1 200 €	1 200,00 €	- €
SPA du Centre	1 000 €	950,00 €	- €
COS	47 982 €	46 582,00 €	- €
Campus des Métiers et de l'artisanat	160 €	80,00 €	- €
MFR de Férolles	- €	80,00 €	- €
TOTAL	302 131 €	278 669,50 €	2 975 €

- **DIT que les dépenses correspondantes seront imputées aux articles 65738 « subventions de fonctionnement aux organismes publics – Autres organismes publics », 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privés » et 6745 « Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé ».**